

## **L'Agence souhaite soutenir des actions innovantes dans le champ de l'accessibilité à l'activité physique et à une alimentation équilibrée pour les personnes en situation de vulnérabilité sociale**

L'appel à initiatives porte sur 2 types d'action:

- **L'accès à l'activité physique régulière et adaptée**
- **L'accès à une meilleure alimentation via la restauration collective, le nutri-score et l'aide alimentaire**

### **Actions relatives à l'objectif « Créer les conditions d'accès des publics en situation de précarité à la pratique d'activité physique »**

#### **Le contexte national**

Les effets bénéfiques et la contribution des activités physiques et sportives (APS) à l'amélioration de l'état de santé ne sont plus à démontrer. Pourtant, beaucoup reste à faire pour promouvoir leurs pratiques.

La prévalence de maladies chroniques est plus forte dans les populations en situation de précarité. De surcroît, la pratique d'APS est fortement déterminée par le niveau de diplôme, les revenus, les catégories socioprofessionnelles mais aussi le lieu de résidence, l'accès à un environnement favorable (équipement, attractivité du territoire, etc.).

La loi de modernisation de notre système de santé du 26/01/2016 a inscrit la prescription de l'Activité Physique Adaptée (APA) par le médecin traitant pour les personnes vivant avec une affection de longue durée (ALD).

#### **Le contexte régional :**

Cette démarche s'inscrit dans les engagements :

- du **PRS 2 2018-2022** : Faciliter l'accès des publics en situation de précarité à la pratique d'activité physique quotidienne et à l'offre APA
- du **Plan Régional Sport Santé Bien-Être** d'Île de France 2017-2020, conjointement porté par la DRJSCS et l'ARS.

Ce plan inclut le dispositif « Prescri'Forme, l'Activité physique sur ordonnance en Île-de-France » qui vise spécifiquement, à l'aide d'une prescription médicale et d'un carnet de suivi, à accompagner et à soutenir les personnes, en ALD et/ou hypertendues et /ou obèses.

L'objectif de ce dispositif étant de maintenir ou améliorer leur santé par une pratique d'activité physique adaptée, sécurisée et délivrée par des professionnels formés.

En Île-de-France, **14% de la population seulement atteint les recommandations de l'OMS en matière d'activité physique.**

L'ARS vise à développer le dispositif Prescri'Forme sur les territoires en CLS / IDH2 bas / QPV

#### **Objectifs de l'appel à l'initiative**

Les projets déposés doivent répondre aux objectifs suivants :

- Faciliter l'orientation et l'accompagnement des personnes en situation de précarité vers la pratique d'activité physique
- Faciliter l'accessibilité à la pratique APA des personnes vivant avec une ALD et/ou hypertendues et/ou obèses et en situation de précarité sur les territoires prioritaires.
- Faciliter l'accès à la pratique de l'APA vers les programmes passerelles Precri'Forme des personnes vivant avec une maladie chronique et en situation de précarité

Dans ce cadre, il s'agit de :

- Développer le partenariat entre les opérateurs APA, les opérateurs d'actions de promotion de la santé Nutrition en direction des publics en situation de précarité et les services des collectivités territoriales en CLS / IDH2 bas / QPV de façon à pérenniser sur le territoire une offre APA et promouvoir la pratique d'activité physique régulière.
- Modéliser les modalités d'intervention, de formation, de financements, de partenariats, et d'outils nécessaires à la mise en place de ce type d'actions en direction des publics en situation de précarité, de façon à élargir les actions dans des milieux ouverts : publics orientés par les lieux d'accueil etc.

#### **Public concerné :**

Les projets déposés s'adressent aux personnes citées dans les objectifs, et doivent préférentiellement concerner des personnes particulièrement vulnérables, touchées par le mal logement ou bénéficiant d'un accompagnement social, et vivant avec une ALD et/ou une hypertension et/ou une obésité.

#### **Articulation /Offre de soins et médico-sociale**

Le projet doit être l'occasion de développer le partenariat avec les services de santé de proximité et les Centres de Référence Ressources Precri'Forme.

### **Actions visant à améliorer la qualité nutritionnelle en restauration collective et celle de la redistribution d'excédents alimentaires**

#### **Le contexte national**

**L'alimentation est un déterminant majeur de santé**, de protection ou de risque : maladies cardiométaboliques (obésité, cancers, maladies cardio-vasculaires, AVC, diabète), de malnutrition, de détresse psychologique (dépression, honte, anxiété, ...), d'isolement social, d'incapacité et de décès. En France, 15 % de la mortalité est attribuable à l'alimentation (contre 12.5% pour le tabac).<sup>1</sup>

La prévalence du surpoids et de l'obésité est supérieure chez les personnes les moins diplômées et donne à voir **des inégalités sociales**.

**L'insécurité alimentaire** décrit la situation où la possibilité de s'approvisionner en nourriture suffisante et adéquate d'un point de vue nutritionnel et de façon socialement acceptable (sans recours à la mendicité, au vol, au don ou aux aides alimentaires) est limitée ou incertaine. A ne pas confondre avec la sécurité sanitaire des aliments.

---

<sup>1</sup> Alimentation et territoires : comment garantir localement une alimentation de qualité et accessible à tous ?, Dossier ressources, Fabrique Territoires Santé, 2018

L'insécurité alimentaire **ne touche pas que les ménages vivant sous le seuil de pauvreté et est loin d'être restreinte aux seuls utilisateurs de l'aide alimentaire.**

### **Le contexte régional**

**L'insécurité alimentaire est une réalité qui touche 6,3% des personnes** vivant dans l'agglomération parisienne<sup>2</sup>.

Cet appel à initiatives s'inscrit dans les engagements du **PRS 2** : Améliorer l'accès aux dispositifs d'aide alimentaire et développer des stratégies alternatives à l'aide alimentaire en cohérence avec le PRAPS et le Plan National Alimentation piloté par la DRIAAF et en partenariat avec la DRIHL.

### **ATTENDUS DES ACTIONS**

Les projets déposés doivent répondre aux objectifs suivants :

- Proposer un étiquetage Nutri-Score des repas en restauration collective afin d'améliorer la qualité nutritionnelle des repas/produits distribués (sur base de l'expérimentation menée en Nouvelle Aquitaine)
- Améliorer l'accessibilité à une alimentation suffisante, saine et nutritive dans un objectif de développement durable permettant aux personnes ciblées de satisfaire leurs besoins énergétiques et leur préférence alimentaire

Dans ce cadre, il s'agit de :

- Améliorer la qualité nutritionnelle des plats servis en restauration collectives, notamment dans les entreprises ayant signé une charte « établissement actif du PNNS » (ex : renégociation du cahier des charges du RIE...)
- Identifier des actions de lutte contre le gaspillage en lien avec la restauration collective, notamment auprès des entreprises ayant signée la charte « établissement actif du PNNS »
- Développer le partenariat avec les entreprises de l'économie sociale et solidaire
- Accompagner les entreprises à l'étiquetage nutritionnel Nutri-Score de leurs produits transformés
- modéliser et capitaliser, à partir de l'évaluation de cette expérience, par la construction d'un référentiel susceptible d'être diffusé

### **Public concerné**

Cette action vise à instaurer de la solidarité au profit d'une réduction des inégalités : les usagers de la restauration collective d'une entreprise ou entité (de préférence publique) et au final les bénéficiaires des excédents redistribués par cette entreprise.

---

<sup>2</sup> Les inégalités sociales et territoriales des pratiques alimentaires, de l'obésité et de l'insécurité alimentaire dans l'agglomération parisienne, Alisirs, 2010